

[Text]

n'aurez pas le droit de réduire vos réserves au-dessous de 8½ p. 100? Le Livre blanc exprime la crainte que par un système d'intérêts ou de ristournes, vous pourriez effacer complètement tout profit?

**M. Morin:** Non. Nous interprétons le Livre blanc en disant tout simplement que si nous donnons 8½ p. 100 de rendement sur le capital employé, après cela, nous pouvons distribuer le reste de nos trop-perçus en ristournes.

**Le président:** Mais si je ne me trompe pas, présentement, vos dividendes ou ristournes sont crédités à vos membres.

**M. Morin:** Oui.

**Le président:** Mais dans l'ensemble, je crois que ces ristournes demeurent au compte du membre, à moins qu'il décide de fermer son compte à la Caisse. Mais, selon l'expérience que vous avez dans les Caisses populaires, est-ce que ces ristournes ne demeurent pas à votre disposition, afin que vous puissiez faire des prêts à la population qui en a le plus besoin, sous forme de prêt individuel ou de prêt hypothécaire?

**M. Morin:** La prime sur le capital social est simplement déposé au compte d'épargne du membre et il peut, le lendemain matin, faire un chèque pour le même montant.

**Le président:** Très bien. Mais dans la pratique, est-ce que c'est un fait?

**M. Morin:** Ce que nous constatons, c'est que lorsque à la fin d'un mois, nous déposons la prime, l'épargne augmente. Maintenant, elle ne reste pas nécessairement là; elle va diminuer par après et augmenter. Est-ce la prime qui est encore là ou si ce sont de nouveaux dépôts? Nous n'avons aucun renseignement à ce sujet. Mais ce que nous savons, c'est qu'à ce moment-là, cela équivaut à un montant que le sociétaire aurait dans ses goussets.

**Le président:** Bien, moi, je crois que ce serait peut-être une bonne chose, monsieur Morin, que vous étudiiez davantage le paragraphe 469 du Livre blanc et voir si vous en viendrez encore à la même conclusion que vous allez être obligés de payer un rendement de 8½ p. 100 au lieu de 3 p. 100. Dans le moment, vos réserves ne doivent pas descendre en deçà de 3 p. 100, qu'elles soient payées ou créditées à vos membres.

**M. Morin:** Le rendement sur le capital est en moyenne de 6.13 p. 100, et dans l'annexe que nous vous avons fournie, monsieur le président, nous avons signalé en note 2 précisément, qu'il nous était impossible de donner le 8½ p. 100 de rendement sur le capital

[Interpretation]

that with a certain interest rate system or rebate you could eliminate all profits.

**Mr. Morin:** No. We think that if we pay 8.5 per cent on the capital, we will be able to distribute the rest of the surplus as benefits. Are we talking about the White Paper now?

**The Chairman:** If I am not mistaken, your dividends are credited are they not, to your members?

**Mr. Morin:** Yes. That is right.

**The Chairman:** But as a whole, these remain on the members' accounts unless the members decide to close his account at the Caisse but usually, according to your experience in the Caisse Populaire, are these rebates not available to you to be used, as you say to extend loans to the people that need them, in the form of individual loans and the like, mortgage loans?

**Mr. Morin:** The bonus is deposited in a savings account of the member who could then make out a check the next day to that same amount.

**The Chairman:** Very well, but in practice, does he do it?

**Mr. Morin:** At the end of a month when we table a bonus, the savings increase. Now, it does not necessarily stay there, no, it does not remain there. Now, what caused the rise-drop. Perhaps it was the new deposits. It is the same privilege as if the member of our Caisse Populaire had the money in his pocket.

**The Chairman:** It would perhaps be wise, sir, that you conduct studies about paragraph 4.69 in the White Paper. You may come to the same conclusion that you will have to pay 8.5 per cent instead of 3 per cent, because your reserves must not be below 3 per cent whether they be credited or not.

**Mr. Morin:** The average yield on capital is 6.13 per cent and in the Appendix we submitted, sir, we pointed in note 2 that it was impossible for us to give the 8.5 per cent interest on the capital used and we considered the reserves, the dividends, and bonuses